

AFFAIRE N°52 - Attribution d'une subvention complémentaire du FASO aux Cantines Scolaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser la dotation complémentaire du FASO (lettre N°12 891/DAG/1 du 17 octobre 1974) :

- EN RECETTES au chapitre 459, article 7 372.....16 060 800
- EN DEPENSES au chapitre 459, article 601.....16 060 800

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Approuvé  
Saint-Denis, le 6/11/75  
Pour le Préfet et  
par délégation  
de Secrétaire Général  
Signé J.P. PROUST